

# COMMUNE DE WEITBRUCH

## PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à 20h00 le conseil municipal de la commune de WEITBRUCH, légalement convoqué le 3 juillet 2020 s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence du maire Damien HENRION

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>23</b>
--	-----------

<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>17</b>
-------------------------------------	-----------

Monsieur le Maire, HENRION Damien

Mesdames et Messieurs les Adjoints au Maire : SUSS Jean-Marc, KREBS Jean-Claude, GELDREICH Angèle, PFRIMMER Jean-Marc

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :  
WOLFF Germain, DEBUS Bruno, KOST Véronique, SCHNEIDER Bruno, SCHNEIDER Mathieu, MERINO Esther, FAULLIMMEL Eddy, OTTMANN Yannick, WERLE Sarah, SPITZ Philippe, ANTON TOSTAIN Laëtitia, KLEIN-KOBI Sébastien

<b>Absent excusé avec pouvoir</b>	<b>6</b>
-----------------------------------	----------

STEINMETZ Brigitte donne pouvoir à GELDREICH Angèle  
RIEHL Brigitte donne pouvoir à DEBUS Bruno (point n° 1)  
HERRMANN Murielle donne pouvoir à HENRION Damien  
MULLER Elodie donne pouvoir à WERLE Sarah  
MERCKLING Stéphanie donne pouvoir à SUSS Jean-Marc  
ZELLER RUTTER Gaëlle donne pouvoir à Philippe SPITZ

<b>Absent excusé</b>	<b>0</b>
----------------------	----------

**Quorum** : calcul du quorum pendant la crise sanitaire :  $23 : 3 = 7,67$  soit 8

Avec 17 membres présents, le quorum est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Marie-Thérèse WEISBECKER, Directrice Générale des Services.

Le maire informe les conseillers municipaux qu'à compter de ce jour, la séance sera enregistrée pour faciliter l'élaboration du procès-verbal, puis il entame l'ordre du jour.

**Ordre du jour :**

1. Adoption du procès-verbal du 11 juin 2020
2. Communication du maire et compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal
3. Intercommunalité – point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Basse Zorn et autres instances
4. Jury d'assises 2021 – établissement de la liste préparatoire
5. Sablière GRUNDER – autorisation d'exploitation
6. Voirie communale – impasse des Alouettes - cession partielle
7. Finances communales – décision budgétaire modificative
8. Informations et questions diverses

---

**1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente**

---

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2020 vous a été transmis le 19 juin 2020.

Des observations peuvent être formulées par écrit avant la séance ou oralement lors de cette dernière.

Une observation écrite a été transmise par Philippe SPITZ concernant des interventions du Groupe *Une vision d'avenir* qui ont été omises pour les points 12 et 14 :

**Les points 12 et 14 sont modifiés de la manière suivante :**

**Point n° 12** : page 13 – le 3<sup>ème</sup> paragraphe est à annuler et à remplacer par :

**Le maire** : Monsieur SPITZ, votre proposition est louable, mais vous devriez d'abord l'appliquer à vous-même en tant que parlementaire.

**Philippe SPITZ** : Je ne suis pas parlementaire et mon activité n'a rien à voir avec mes fonctions d' élu communal.

**Le maire** : En tant qu'assistant parlementaire.

Et la fin de l'intervention du maire, est rajouté le paragraphe suivant :

**Philippe SPITZ** : Monsieur le Maire,

Je vous remercie de votre réponse. Cependant, permettez à notre groupe de vous faire deux remarques :

Vous parlez de salaire net. En fait il s'agit d'une indemnité et de plus il faut parler en brut et pas en net car cette indemnité comprend ce que l'on appelle "un salaire différé" qui correspond à vos cotisations aux organismes sociaux. Nous sommes étonnés que des élus ne tiennent pas compte de l'intégralité de l'indemnité perçue.

Vous dites que vous payez des impôts sur cette indemnité. C'est exact, mais il faut prendre en compte la fraction représentative de frais d'emploi (FRFE) qui amoindri considérablement la part imposable. Je vous remercie.

**Point n° 14** : page 15 – après le 1<sup>er</sup> paragraphe les interventions suivantes sont à rajouter :

**Philippe SPITZ** : Est-ce que le matériel appartenait à la commune ? pourquoi le FCW reverse à la commune si c'est du matériel appartenant à la commune ?

**Le maire** : Le chèque a été réceptionné par l'ancienne équipe, allons faire une réponse complète pour la prochaine séance.

Les observations orales :

**Le maire** : Suite à vos diverses interventions, Monsieur SPITZ, je tenais à vous répondre sur ces quelques points sans que ce soit de la polémique :

- 1. Vous évoquiez que les délégations portent pratiquement ou même totalement sur une simple gestion communale de l'existant et patrimoniale. Ces deux arguments, à mes yeux sont plus importants que vous l'imaginez. Nous avons besoin et le devoir de maintenir et d'entretenir notre patrimoine en bon état. Sans ces actions vous le laisseriez dépérir et il en résulterait à terme, des dépenses plus onéreuses. Je citerai que deux exemples bien précis, qui pendant des décennies, certains bâtiments n'avaient pas fait l'objet de cette attention, où nous devons intervenir sans délais, avec l'ancienne équipe : la petite enfance et l'école maternelle afin de respecter les normes sécuritaires, sanitaires et l'accès PMR. Ces demandes faisaient partie des revendications de nos concitoyens et nous avons décidé de pérenniser ce type de projet.*
- 2. Vous évoquiez également qu'il n'y a aucune référence à l'innovation, et du développement économique. Etant vous-même délégué à la Communauté de communes de la Basse Zorn, cela ne vous a certainement pas échappé que la CCBZ à la compétence du développement des zones artisanales de notre territoire, notre zone va voir le jour, les lignes budgétaires sont votées, la CCBZ va procéder à la consultation d'un bureau d'étude et la livraison de ce projet est prévue approximativement fin 2021, en rappelant que les surfaces créées respectent la réglementation définie par les services de l'Etat et inscrit au PLU.*
- 3. En ce qui concerne les associations, celles-ci sont soutenues par la commune avec un gros effort depuis le dernier mandat et nous poursuivons cette démarche. Les associations sportives et culturelles sont reçues en mairie afin d'être à l'écoute et d'échanger avec elles, à titre d'information certaines ont déjà été reçues en mairie et nous continuons cette démarche.*
- 4. Toutes les commissions ont été mise en place avec une représentation respectant les règles édictées par la loi. A titre d'information, chaque projet important qui fut réalisé et sera réalisé dans le futur, nous consulterons les riverains impactés par de nouveau projet, type voirie, afin d'échanger avec eux et faire remonter les remarques. Les associations également ont été associées lors de projet les concernant, y compris les structures scolaires, halte-garderie et petite enfance. Les directrices de ces structures ont participé à toutes les réunions : programmation, participation aux choix des candidats de maîtrise d'œuvre, et assistaient aux diverses réunions de chantier ponctuellement jusqu'à la livraison du bâtiment. Et je peux vous certifier que les élus étaient à leur écoute, je pense qu'il y avait une vraie*

démocratie participative et celle-ci a bien fonctionné et nous continuerons dans la même démarche.

5. Je pense que vous avez également soigneusement lu le dossier du PLU qui fut voté par la municipalité précédente, un travail qui a duré 4 ans. Celui-ci projette l'évolution de notre commune sur le plan de l'aménagement urbain pour une vingtaine d'années.

Ce document prend en compte le développement durable, l'écologie, les liaisons douces et les trames vertes.

A titre d'exemple :

- Nous poursuivrons une gestion pertinente et rigoureuse de notre forêt, plantations d'arbres intra-muros dans la commune, nous imposerons des plantations d'arbres dès qu'il y a un projet communal qui verra le jour,
- La poursuite du programme zéro pesticide,
- Le développement du réseau gaz dans la commune dès qu'il y a un projet de voirie
- Une réflexion sera menée pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux en adéquation avec une étude sur la pertinence et le coût d'investissement,
- Une ceinture verte sera mise en place en périphérie de toute extension de lotissement (confère le PLU),
- Enfin pour compléter les liaisons douces projetées, si une voirie fera l'objet d'une restructuration et si l'emprise existante de celle-ci est trop étroite, nous limiterons la vitesse à 30 km/h ou à 20 km/h, zone de rencontre, priorité aux piétons et aux vélos,
- La piste cyclable entre Weitbruch et Gries est en bonne voie de concrétisation après une quinzaine d'année de concertation, cette piste cyclable devient une priorité pour le Conseil Départemental du Bas-Rhin et la CCBZ.

6. En ce qui concerne le stationnement, c'est un problème global de civisme dans notre commune, si les concitoyens rentraient les véhicules dans leurs cours ou leurs garages, qui servent souvent de débarras, cela résoudrait à minima 60% des problèmes.

Je vous rassure pour les autres points, je laisserai travailler les commissions sous la direction des vice-présidents, les adjoints. Ces équipes devront travailler sur des thèmes pertinents et réalisables. Leur travail sera présenté et communiqué et toute décision sera prise collégialement. Et ce choix sera fait selon nos moyens financiers qui sont à notre disposition.

Rappel, nos moyens financiers ne sont pas comparables à ceux des grandes villes et villes moyennes, donc il est important de tenir ce respect.

7. Quand vous parlez de village enclavé, nous nous trouvons à 6 km de Haguenau, Brumath et Bischwiller. Nous sommes bien loin des villages en fond de vallée.

Pour les transports en commun, il y a quelques années le Département du Bas-Rhin avait déployé une ligne réseau de bus : Réseau 67, entre Brumath, Weitbruch et Haguenau, vu l'utilisation très très faible quasiment nulle, cette ligne fut supprimée.

Une demande est formulée pour faire un bouclage avec le RITMO, qui est du ressort de la CAH, toutefois une concertation à ce sujet pourra être menée avec l'appui de notre député, avec une réserve importante, le coût financier qui incombera à notre commune.

Pour moi, je veillerai qu'il n'y ait aucune pression fiscale inconsidérée sur les contribuables. Je vous remercie.

Le maire donne la parole à Philippe SPITZ qui la demande.

Philippe SPITZ : Je vous répondrai plus en détail par écrit, mais sur deux - trois points sur lesquels un éclaircissement concernant la piste cyclable, elle est en zone propre ou elle est le long de la route ?

**Le maire** : Elle sera en zone indépendante de la chaussée.

**Philippe SPITZ** : D'accord, à quelques mètres ?

**Le maire** : Une dizaine de mètres est prévue.

**Philippe SPITZ** : D'accord, très bien.

Sur la notion de village enclavé, ce qu'on appelle un village enclavé à Weitbruch, la définition de l'INSEE, de l'Etat et non la mienne, c'est 82 % des gens quittent le village tous les jours pour aller travailler dans le département, ils ont à leur disposition deux routes communales et une route départementale. C'est à partir de là qu'on a le village enclavé, il n'y a pas de bus, il n'y a aucun transport en commun et il n'y a aucun transport doux possible, c'est-à-dire vélos ou mobylette ou autres. C'est juste la définition, or on sait très bien que dans les prochaines années, à Gries, à Weyersheim c'est beaucoup plus facile, ils ont une route.

**Le maire** : Ils ont la gare

**Philippe SPITZ** : La gare, est-ce que c'est nos anciens qui ont oubliés de nous mettre dans un réseau un peu plus ... mais voilà, peu importe, la situation est là, on va avoir de moins en moins dans les prochaines années, je vous rappelle la possibilité d'utiliser les véhicules, pas là tout de suite, c'est-à-dire dans 10, 15, 20 ans, que fera le village sans véhicules, il faut juste se poser la question, alors on a le temps, vous avez 6 ans Monsieur le maire et vous avez des commissions adéquates pour réfléchir à d'autres choses, le transport .....

Mais il y en a d'autres, il y a le taxi indépendant, il y a de la ville , ça peut être, organiser du covoiturage, il n'y en a pas, il y a beaucoup de choses qui existent , enfin des petites voitures autonomes j'entends, il y a Citiz qui peut mettre des voitures à disposition de la population pendant quelques heures dans la journée et le reste du temps c'est dans le circuit tout à fait traditionnel, une partie prise en charge par la communauté, et une partie tout ça se sont des pistes à étudier qui fonctionnent.

**Le maire** : Monsieur SPITZ, ça c'est vraiment le travail des commissions qui vont faire des propositions.

**Philippe SPITZ** : Comme vous faisiez une déclaration de politique générale...

Sur la démocratie participative, je ne vais pas m'étendre, on n'a pas la même définition de la démocratie participative, c'est pas dire les gens ont été consultés, c'est pas ça.

**Le maire** : Oui mais ce sont les premiers concernés, quand vous avez un projet vous n'allez pas demander au pharmacien de travailler sur l'école.

**Philippe SPITZ** : Ce n'est pas ça, monsieur le maire, je vous en parlerai en commission.

Je vous ai répondu aux trois points que j'avais relevé.

Ceci dit j'en profite quand même pour vous dire si les commissions seront représentées, puisque visiblement on tourne autour de la même chose, vous dites qu'il n'y a pas de polémique, apparemment je vois qu'il y en a quand même une, parce que vous répondez sur des points précis.

**Le maire** : Vous les posez ces points.

**Philippe SPITZ** : Oui, oui, tout à fait et c'est bien mon rôle d'élus.

**Le maire** : Oui, oui, ben voilà, tout à fait.

**Philippe SPITZ** : Je voudrai quand même relever. Vous dites que dans les commissions qu'il y aura des décisions collégiales, dans la dernière commission de la communication il y a eu une décision collégiale qui était : dans l'éditorial de citer le groupe et puis ça a disparu et quand je m'en suis ouvert à vous, vous m'avez répondu : « à mais de toute façon j'ai réfléchi vous êtes dans la majorité », je voulais quand même que le conseil municipal soit informé, nous ne sommes pas dans la majorité dans le simple fait que 337 électeurs, vous en avez 660, ont votés pour le groupe.

**Le maire** : Vous l'avez déjà dit 2-3 fois, on a compris.

**Philippe SPITZ** : Nous ne pouvons pas être de la majorité, comment je pourrai aller voir les électeurs en leur disant, vous avez voté pour nous mais finalement on est dans la majorité. C'est pas tout à fait juste. En revanche ce que nous pouvons vous proposer c'est une réunion avec vous et les adjoints pour réfléchir à quels peuvent être les rapports entre votre conseil municipal, notre conseil municipal et ce groupe-là. Il faut se poser la question.

Je rappelle que et pour finir, le résultat des dernières élections un certain nombre de communes et pas les moindre, Colmar par exemple avec Eric Straumann, a nommé un adjoint, de l'opposition en disant « il y a eu une abstention énorme, c'est un gros problème de démocratie donc à partir de là il me semble important que l'opposition et lui parle d'opposition, entre nous on ne parle pas d'opposition, soit représentée ». Ce n'est pas la seule commune, je vous ai cité celle là parce qu'elle est en Alsace et que Straumann, c'est quand même pas le moindre des politiques. Et son opposant est quelqu'un de LVEC et plutôt tendance gauche gauche. Vous voyez que on peut trouver des moyens d'entente.

**Le maire** : C'est de la politique pure.

**Philippe SPITZ** : Non, c'est pas de la politique pure.

**Le maire** : C'est de la politique pure, à Weitbruch nous ne ferons pas de la politique, nous travaillons dans l'intérêt de la commune, point, vous avez des commissions, vous pourrez vous exprimer, si vos idées sont bonnes, elles passeront, il n'y a aucun problème là-dessus.

**Philippe SPITZ** : Donc j'ai bien entendu Monsieur le maire, que notre groupe n'aura jamais de responsabilités. C'est bien ce que vous venez de dire à l'instant ?

**Le maire** : Mais attendez, c'est un travail collectif.

.....

**Philippe SPITZ**

Non mais pour l'instant il n'y a pas de possibilité. J'ai bien vu dans la commission on a proposé quelque chose, ça a été accepté et finalement en dehors de la commission on n'en tient pas compte.

**Germain WOLFF**

Je suis quand même étonné que vous êtes partis au bout d'une heure et demi et alors que nous, nous sommes restés jusqu'à 22h.

**Philippe SPITZ** : Mais bien sûr, mais j'avais prévenu, c'est quoi ce truc là, qu'est-ce qu'on dit des absents ce soir, alors je voudrai qu'au prochain CM vous disiez publiquement ce que vous venez de dire, qu'il y a des gens qui étaient absents et que c'est pas bien.

**Germain WOLFF** : Non, je n'ai pas dit que ce n'était pas bien.

**Philippe SPITZ** : Si, vous venez de le dire à l'instant.

**Le maire** : Non, non, non, il n'a pas dit ça.

**Philippe SPITZ** : Nous avons travaillé tous ensemble, nous avons pris une décision et nous apprenons que la décision n'est pas suivie.

**Le maire** : Vous avez été demandé M. SPITZ si vous vouliez un encart. Vous aviez dit non.

**Philippe SPITZ** : Non je n'ai pas dit ça Monsieur le Maire, je n'ai pas dit ça ....

**Le maire** : Si, si, si. Vous aviez dit, pas pour le premier. Et je vous ferai remarquer que dans le premier bulletin, nous ne faisons aucune fois part de la majorité. On travaille en équipe, vous le verrez dans le bulletin.

**Philippe SPITZ** : On ne travaille pas en équipe pour l'instant, nous ne savons pas où nous sommes.

**Le maire** : Je prends acte que nous ne travaillons pas en équipe. Point. Le débat est clos.

**Philippe SPITZ** : Mais Monsieur le Maire, c'est vous qui venez de le dire. C'est vous qui venez de le dire. Et le débat est clos, c'est pas vous qui le décidez. Nous sommes en conseil municipal vous n'allez pas m'interdire

**Le maire** : Maintenant vous vous êtes exprimé longuement et vous venez toujours avec la même chose. Ça fait trois fois que vous venez avec la même chose.

**Philippe SPITZ** : Mais alors, que devrais-je faire Monsieur le Maire ?

**Le maire** : Pardon ?

**Philippe SPITZ** : Que devrais-je faire Monsieur le Maire ?

**Le maire** : Non mais on l'a écouté, on a entendu.

**Philippe SPITZ** : Je vous ai fait une demande. Je vous ai fait des propositions.

**Le maire** : Voilà, et moi je vous réponds, il y a des commissions, vous êtes tous membres dans ces commissions, vous travaillez ensemble. Point. Si vos remarques sont pertinentes et intéressantes, on les appliquera, il n'y a aucun problème. Je ne vois pas où il y a de problème.

**Philippe SPITZ** : Effectivement vous l'aviez même acceptée et tout d'un coup elle n'est plus acceptable.

**Le maire** : Je ne vois pas où.

**Philippe SPITZ** : Hors commission. Moi je n'ai d'ailleurs pas encore eu le compte-rendu de la commission. Je voudrais bien savoir quelle est la valeur de ça.

Il y a une parole qui est donnée et puis finalement la parole n'existe plus. Donc, je suis juste étonné, excusez-moi Monsieur le Maire. Je pose la question. Je me pose à chaque fois la question.

Oui il y a un problème de démocratie au CM puisque nous on dit, qu'est-ce qu'on peut faire pour vous aider, qu'est-ce qu'on peut faire pour travailler ensemble, on peut en parler.....

**Le maire** : Monsieur SIPTZ moi j'ai juste l'impression maintenant que le débat se tourne que vous vouliez absolument un poste d'adjoint. C'est ce que je ressens, c'est tout.

Philippe SPITZ : Est-ce que je vous ai demandé ça ?

Le maire : Oui, oui, vous m'en avez déjà parlé.

Philippe SPITZ : Ah oui, oui bien sûr.

Le maire : Oui, vous me l'aviez dit.

Philippe SPITZ : Je vous ai dit la seule façon de pouvoir d'intégrer 337 citoyens ....

Le maire : Et ça reviens, ça fait la cinquième fois que vous le dites. On l'a compris. Non mais attendez, c'est les règles des élections. Vous avez tant de sièges et point à la ligne c'est tout.

Philippe SPITZ : *Vous voyez, vous ne répondez pas, on ne parle pas de la loi, bien sûr que vous êtes légitime.*

Mathieu SCHNEIDER : *Vous pouvez prendre la parole pendant les commissions, vous n'êtes pas obligé de rester derrière votre ordinateur etc, vous pouvez parler.*

Philippe SPITZ : *Mais c'est ce que j'ai fait, mais c'est ce que j'ai fait.*

Germain WOLFF : *Philippe, je pensais que quand on a présenté les articles, à la réunion de la commission que vous alliez aussi présenter un article et ce jour là .....*

Philippe SPITZ : La réunion d'avant, il n'était pas question qu'on présente un article.

Le maire : Vous avez été demandé.

Philippe SPITZ : Qu'est-ce qu'on a répondu Monsieur le Maire ?

Le maire : Vous aviez dit pas sur ce premier élément.

Philippe SPITZ : Non j'ai pas dit ça, soyons honnête jusqu'au bout, j'ai dit, tant qu'il n'y a pas de règlement intérieur et c'est la loi, il faut .....

Le maire : On a six mois, dans les 6 mois le règlement intérieur doit être voté.

Philippe SPITZ : Le groupe ne peut pas s'exprimer, c'est la loi puisqu'à partir du moment où rien n'est définit, il ne peut pas s'exprimer nous avons trouvé un moyen d'entente qui aurait pu éviter ce genre de discussion, je fais pas de politique là Monsieur le maire, je vous dis nous sommes 4 , nous représentons des gens et si effectivement on prend une décision ensemble et que cette décision n'est pas appliquée nous nous sentons exclus, je suis désolé Monsieur le maire, nous nous sentons exclus et c'est vous qui devez, c'est votre boulot de maire d'inclure tous les coéquipiers la dedans, mais non en disant si vous êtes dans des commissions, si c'est bien on le prendra, c'est pas...

Le maire ; Ecoutez si dans une commission une idée émerge de chez vous, on mettra l'idée vient de Weitbruch Vision d'avenir, moi ça me dérange pas, mais nullement, si c'est ce que vous cherchez, c'est ça.

Philippe SPITZ : C'est ce que vous devez faire ....

Jean-Claude KREBS : Et pourquoi pas faire un article Philippe.

**Philippe SPITZ** : Je viens de te dire ....

**Jean-Claude KREBS** : Oui il faut d'abord un règlement intérieur mais si on te dit que tu peux faire un article tu peux faire un article...

**Philippe SPITZ** : Un article, quelle taille ? j'ai posé la question.

**Le maire** : Non.

**Philippe SPITZ** : Comme on ne peut pas définir la taille.

**Le maire** : Non, vous n'aviez pas dit ça.

**Philippe SPITZ** : Mais si, c'est la première chose que j'ai dit, tant qu'il n'y a pas de règlement intérieur on ne peut pas définir la taille de l'article de l'opposition.

**Jean-Claude KREBS** : Tu aurais dit je fais un article, je pense qu'on aurait été d'accord, il ne faut pas jouer à la victime tout le temps, franchement.

**Philippe SPITZ** : Oh mais arrêtez la victime, .....arrêtez SVP.

**Jean-Claude KREBS** : .....On ne peut pas s'exprimer ....

**Germain WOLFF** : Je ne pense pas qu'il n'y a pas de mauvaise volonté pour que vous puissiez vous exprimer.

**Philippe SPITZ** : Mais attendez, on est dans un conseil municipal, il y a des élus, ils ont le même droit pour s'exprimer.

**Esther MERINO** : Mais pourquoi vous dites que vous êtes dans l'opposition.

**Philippe SPITZ** : Mais parce que nous ne sommes pas dans la majorité, la réalité Madame, la réalité légale c'est que si le groupe n'est pas dans la majorité il est dans l'opposition, on ne peut rien faire d'autre, ce qui n'empêche pas qu'il puisse travailler clairement avec la majorité. Dans ce que nous disions, je le répète, ayons une réunion pour parler des rapports entre la majorité et l'opposition ce qui règlera toutes ces discussions stériles que nous avons là, nous le demandons et nous avons en permanence des fins de non-recevoir. Enfin je l'ai demandé deux fois dans le CM et je l'ai demandé à Monsieur le maire en privé et à certains adjoints. Donc il faut arrêter maintenant. Il ne faut pas nous mettre nous, oui on est les méchants parce qu'on était dans la réalité c'est que tout le monde n'a pas voté pour vous, il y a des gens qui ont voté pour nous, nous les représentons, c'est normal, c'est ça la démocratie.

**Bruno SCHNEIDER** : Monsieur SPITZ, toutes les élections sont comme ça.

**Philippe SPITZ** : Mais bien sûr.

**Bruno SCHNEIDER** : Et j'ai rarement vu que quelqu'un avait toutes les voix, donc à certain moment il faut quand même admettre....

**Philippe SPITZ** : Non, non, non Monsieur c'est pas vrai dans beaucoup de village il n'y a qu'une seule liste, c'est la première fois à Weitbruch depuis 3 élections qu'il y a deux listes, soyez content, soyez content que la démocratie ....

**Germain WOLFF** : C'est un signe de démocratie, et après on vous laisse la liberté d'expression je pense ...

**Philippe SPITZ** : C'est pas que vous me la laissez, c'est légal Monsieur, c'est ce qu'on appelle un conseil municipal, je suis élu.

**Germain WOLFF** : Mais il y a une commission information dans laquelle vous participez et à laquelle vous pouvez donner des articles qui paraîtront à ce moment-là comme tous les autres ...

**Philippe SPITZ** : Non, non, je suis désolé, je vous enverrai les articles de loi sur les groupes d'opposition, c'est comme ça la réalité pour qu'on puisse s'exprimer dans un journal communal il faut qu'il y ait un règlement intérieur qui indique la taille de l'expression.

**Le maire** : Il sera établi, on vous donnera au centimètre près ce que vous avez droit.

**Philippe SPITZ** : Nous ont aura une taille et votre groupe aura le double ou le triple.

**Germain WOLFF** : La taille serait proportionnelle au nombre de voix obtenues.

**Le maire** : Par rapport au nombre de sièges.

**Philippe SPITZ** : Ça peut être ça, c'est au libre arbitre, on peut discuter de ça, il y a d'autre question que la loi propose et que la loi oblige, il va y avoir la discussion sur les moyens, il va y avoir la discussion sur la représentation, et après il y a des décisions politique sur qu'est-ce qu'on fait de l'opposition, est-ce qu'on la laisse dans l'opposition ou est-ce qu'on essaie de l'inclure dans la majorité.

**Germain WOLFF** : Ça dépend comment elle se positionne je pense.

.....

**Jean-Marc SUSS** : On travaillera sur le projet de règlement durant l'été, on en discutera ensemble à l'automne, quand il y aura le magazine de fin d'année, tout sera réglé, tout le monde aura sa place dans le journal.

**Philippe SPITZ** : Je vous remercie beaucoup Monsieur l'adjoint de votre discours posé.

**Jean-Marc PFRIMMER** : En réponse à la question de M. SPITZ, concernant le point 14. Acceptation d'une recette du FCW de 3.000 €.

Le matériel vendu est bien un bien communal, là on est tous d'accord, c'est le FCW qui avait un contact avec une association en l'occurrence l'association de rugby de Drusenheim qui était intéressée pour acquérir divers éléments de l'ancien terrain de foot et notamment la main courante et l'éclairage extérieur. Les deux clubs se sont organisés ensemble pour bien sûr démonter respectivement le matériel, parce qu'ils avaient quand même des grues Mediaco, c'était assez impressionnant.

L'association de rugby a libellé le chèque par erreur à l'ordre du FCW au lieu de la commune. C'est pourquoi le FCW nous reverse ce montant.

**Philippe SPITZ** : Si effectivement le matériel appartenait à la commune vous avez sa valeur vénale au moment de la vente, et ce serait un point intéressant parce qu'effectivement, vous savez quand moi j'ai soulevé ce point c'est par hasard, je l'entends et je pose la question parce que, on nous habitue à nous, de fait de mon travail, à vérifier que tout est légal, ça s'appelle si malheureusement et ça s'appelle comme ça et c'est pas un gros mot, j'en suis désolé ça s'appelle de l'abus de bien social je n'y peux rien, et j'ai attiré votre attention. Je veux bien entendre qu'ils se sont trompés, que le chèque a été mal libellé, je veux bien l'entendre mais il faudrait quand même vérifier la valeur vénale, pas que nous n'ayons un contrôle, j'emploie bien

le nous, et pas vous, pas que nous ayons un contrôle de légalité de la part du DPG ou simplement de l'Etat qui vérifie bien que on n'a pas fait de connerie.

**Jean-marc PFRIMMER :** Je pense que par rapport à la valeur vénale, si la commune avait souhaité ou décidé d'enlever ces mats il y aurait eu certainement des coûts supplémentaires, et je crois qu'il faut aussi tenir compte du travail qui a été réalisé par le FCW et l'association pour le démontage de tout ça. Et donc je pense que la valeur de 3.000 € est bien le bon montant.

**Philippe SPITZ :** On est quand même sur un truc légal, il faut les missionner, il faut qu'il y ait une lettre qui les missionnent ensuite vous ne savez pas combien ils ont vendu, s'ils ont vendu 15.000 et qu'ils vous rétrocèdent 3.000, il y 12.000, s'ils ont vendu 6.000 et qu'ils vous rétrocèdent 3.000, il y 3.000, s'ils ne sont pas missionnés pour le démonter, ou la ville leur a écrit vous êtes capable de démonter, nous vous donnons un crédit de 3.000 € que vous récupérez sur le vendeur c'est bon. Moi je n'irai pas plus loin dans cette histoire. J'attire juste votre attention, il faut faire très attention à ça. Le DPG peut très bien vous attraper là-dessus et il va vous demander des pièces complémentaires, et on n'est pas blanc blanc là dans ce que vous m'expliquez, la valeur vénale, elle existe dans le budget, peut-être qu'elle ne vaut plus rien, et si elle ne vaut plus rien pourquoi ils le vendent à 3.000 €. C'est encore une fois, la ville si ça ne vaut plus rien et bien on ne le vend pas.

**Jean-Marc PFRIMMER :** Vous imaginez si la commune avait dû se charger de la démolition, de l'enlèvement, le coût supplémentaire. Il faut accepter que les 3.000 € est une indemnisation par rapport à la valeur du matériel.

Par rapport à l'autre point que vous avez soulevé.

Je vous rappellerai que le budget primitif a été voté le 20 février dernier, avant le confinement La situation budgétaire au 30 juin est conforme aux prévisions : les dépenses et les recettes de fonctionnement sont réalisées à 40%.des prévisions à peu près.  
Ce qui nous laisse prévoir si ça continue comme ça, un excédent de fonctionnement qui est bien volontiers pour augmenter la part d'autofinancement pour les futurs investissements.

***L'impact par rapport à la Covid-19,  
la covid a engendré des dépenses supplémentaires pour la commune***

- Tout d'abord pour la mairie, les agents et les écoles notamment pour le Gel, poubelles, matériel de nettoyage, thermomètres, visières, surblouses, masques chirurgicaux et FFP2 pour un montant de 5.000 € arrondi
- Les masques pour la population  
Il y a les masques qui ont été fourni par la Com Com et Monsieur SPITZ, vous étiez en commission des finances de la COM COM, quand le président disait que 1/8<sup>ème</sup> était à la charge des communes donc cela représente à peu près 750 € toutes les subventions déduites en amont

Je voudrai citer l'action menée par Jean-Claude KREBS, la fabrication des masques au Millenium, je souhaiterai le remercier si personne ne l'a encore fait, donc Jean-Claude je te remercie, je crois que le lancement était un peu difficile à un moment donné, tu as réussi et donc c'est une opération que l'on peut appeler totalement gratuite, il n'y a aucun coût, il y a eu des donateurs de subventions et de dons et donc les 3.000 masques fabriqués n'ont rien couté.

Pour équilibrer, les dépenses pour la crise sanitaire n'étaient pas prévu au budget mais il y a aussi des dépenses en moins, je pense notamment au 14 juillet, le feu d'artifice et l'aide pour la musique, quelques écoles qui n'ont pas fait de classes vertes et une subvention qui a été accordée à Weitbruch Libéré qui ne fait pas sa manifestation.

Vous aviez une dernière question concernant la fiscalité 2021, s'il y aura des augmentations ou non.

A ce jour il est impossible de se positionner, par contre les conséquences de la crise sanitaire au niveau économique pour les entreprises locales seront prises en compte dans la réflexion lors d'une commission des finances qui se tiendra à la fin de l'année ou début de l'année prochaine une fois qu'on aura des chiffres plus complets. On pourra également voir le détail des chiffres en commission.

J'espère que je vous ai répondu par rapport à vos questions.

**Philippe SPITZ :** Déjà je ne m'attendais pas un détail ou un point financier je faisais simplement la remarque qu'il y avait une subvention possible et de voir si notre commune y a droit. Je vous signale, Monsieur le maire qu'on a des remontées du terrain que les DGF ne seraient pas tout à fait à la hauteur d'après les premiers éléments qui remontent, c'est un point chaud que nous avons relevé. Vous avez déjà eu les prévisions ?

**Le maire :** Nous avons eu des éléments.

**Philippe SPITZ :** *Je n'ai pas vérifié n'ayant pas celle de l'année dernière, si elle était en baisse ou pas.*

**Jean-Marc SUSS :** Sur des choses validées ou sur des choses à venir ?

**Philippe SPITZ :** Sur la DGF 2020.

Merci beaucoup M. PFRIMMER pour vos réponses, juste pour terminer sur j'attire quand même votre attention, alors ce ne serait pas le CM qui serait responsable puisque ça date de l'ancien conseil municipal mais dans lequel un certain nombre d'adjoints étaient quand même déjà présents, donc il faut juste faire attention, il faut bien boucler ce truc là que vous soyez irréprochables, pas qu'on puisse vous le reprocher, pour l'instant les réponses sont encore un peu évasives.

Comme il n'y a plus d'observations, le maire fait procéder au vote.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le dernier procès-verbal  
Puis procède à sa signature

**Brigitte RIEHL rejoint la séance du conseil municipal**

---

## **2 Communications du maire et compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal**

---

### **2/1. Communications du maire :**

Le maire résume les réunions et actions depuis la dernière séance auxquelles lui-même ou/et un adjoint au maire a/ont participé :

- ❖ **Municipalité :** tous les mardis à partir de 19h00
- ❖ **Réunion des commissions communales / comité de pilotage**
  - Commission communication : 18 et 25 juin
- ❖ **NI FOOT – réunion de chantier :** tous les mardis à partir de 8h30

- ❖ **Permanence en mairie/ RDV** : tous les mercredis matins
- ❖ **Réunion interne avec les agents** – planification des travaux tous les lundis à 13h00
- ❖ **Associations – rencontres/municipalité**
  - 26 juin : FCW, SHR
  - 3 juillet : ASC Gallia, Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers
  - 9 juillet : APP, ASC La Garance
- ❖ **Ecoles**
  - **22 juin** : conseil à l'école maternelle
  - **2 juillet** : conseil à l'école élémentaire
- ❖ **Divers :**
  - **12 juin** : réunion avec les bénévoles du Point lecture
  - **12 juin** : entretien avec Etienne WOLFF, conseiller départemental
  - **13 juin** : célébration d'un mariage
  - **15 juin** : entretien avec Gérard BABILON du Tennis club de Weitbruch
  - **18 juin** : RDV avec M. ROBUCHON de la Foncière du Rhin, aménageur et lotisseur
  - **23 et 25 juin** : entretiens d'embauche pour le poste d'ATSEM et les postes d'apprentis
  - **30 juin** : entretien avec l'assistante sociale
  - **2 juillet** : AG de l'AGF à Strasbourg
  - **3 juillet** : entretien avec Claude KERN, sénateur
- ❖ **Installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND)**  
Réunion mensuelle : 19 juin

## **2/2. Délégations du conseil municipal au maire - Article L2122-22 du CGCT**

### **Alinéa 4 : Marchés publics :**

- Rafraichissement (peinture et revêtement de sol) du bureau du maire pour un montant total de 2.649,00 € TTC : (Junger revêtement : 1.201,20 €, Peinture Wirth : 1.447,80 €).
- Acquisition de 3 ordinateurs portables et d'un lecteur CD pour les professeurs des écoles de l'école maternelle pour un montant de 2.774,39 € TTC.

### **Alinéa 6 : Contrat d'assurance et indemnités de sinistres**

Le maire a accepté les indemnités de sinistres suivants :

- Bris de glace au Millenium pour 2.174,40 €
- Dommage toiture églises pour 2.835,50 €

### **Alinéa 8 : Concessions dans les cimetières :**

Le maire a accordé une concession pour :

- Une tombe simple pour 80 € à Michèle SCHWARTZ
- Une concession pour une case du columbarium pour 1.200 € à Pascal JOST

## Alinéa 15 : Droit de préemption urbain

Date de réception	Propriétaire	Adresse et nature du bien n° LOT	section	parcelle	Nbre d'ares	Acquéreur	Renonciation au Droit de Préemption Urbain	Date d'envoi
25/02/2020	M. Mme FILBING 1 rue du Rettig 67410 ROHRWILLER	Maison et terrain 6 rue Rott	4 4	101 132	08.53 10.89	M. Steve SCHILLINGER Mme Vanessa GAHR 11 rue de la Liberté 67720 WEYERSHEIM	OUI	28/02/2020
27/02/2020	M. Mme Antoine KOST 3 rue des Bleuets 67500 WEITBRUCH	Maison et terrain 3 rue des Bleuets	25	323/3	7.02	M. Cédric BEAUFORT Mme Mélanie YOLANT 49a rue du Gal de Gaulle 67170 GEUDERTHEIM	OUI	02/03/2020
27/02/2020	M. Philippe GUERRIN 2 rue des Jardins 67500 WEITBRUCH	Maison et terrain 2 rue des Jardins	4	173/45	4.78	M. Mme Jérémy CAMUS 24 rue du Moulin 67205 OBERHAUSBERGEN	OUI	02/03/2020
02/03/2020	M. Mme Robert DEGREVE 22b rue du Lin 67500 WEITBRUCH	Terrain 15 rue Neuve	3	153/98	5.45	M. Mme Pierre SCHERNO 11 rue de la Rivière 67170 BRUMATH	OUI	04/03/2020
30/03/2020	Mme Audrey GASSET 2 rue des Rossignols 67500 WEITBRUCH	Maison et terrain 2 rue des Rossignols	5	154/105	7.92	Mme Audrey CHARPIAT 43 avenue de Colmar 67100 STRASBOURG	OUI	06/04/2020
22/04/2020	Consorts GEIST 58 rue Principale 67500 WEITBRUCH	Maison 58 rue Principale	3	119	2.70	M. Mme Razmik AMOYAN 53 rue de Latre de Tassigny 67300 SCHILTIGHEIM	OUI	23/04/2020
10/06/2020	Mme Janine SIMLER 15 rue des Tailleurs 67500 WEITBRUCH	Maison et terrain 15 rue des Tailleurs	7 7 7	65 306/63 309/110	3.51 4.94 0.11	M. Stéphane PFRIMMER et Mme Mélanie HOFF 4b rue des Cerisiers 67500 WEITBRUCH	OUI	15/06/2020
22/06/2020	M. Claude KOST 70 rue Finkwiller 67680 EPPFIG	Maison et terrain 3 impasse des Alouettes	46	387/263	5.62	SCI LES ALOUETTES 7 rue Michel Adam 67500 WEITBRUCH	OUI	23/03/2020
23/06/2020	Foncière Saint André SAS M. Philippe HIMMELBERGER 4 boulevard de la Victoire 67000 STRASBOURG	Maison 1b rue de la Chaux	2	171/10	4.24	M. Abdel-Kader HADJEBBA 4 rue Saint Arbogast 67500 HAGUENAU	OUI	29/06/2020
06/07/2020	M. Mme REINHARDT Emile 8 rue des Hêtres 67500 WEITBRUCH	Terrain Im Rott	27 27	486/132 488/133	3.16 3.07	M. Mme BRECHSEISEN Jean-Pierre 16 rue des Hêtres 67500 WEITBRUCH	OUI	08/07/2020

## Alinéa 24 : Renouvellement de l'adhésion aux associations (cotisations inférieures à 1.000 €)

Le maire informe avoir renouveler l'adhésion pour 2020 aux associations suivantes :

- L'association des maires du Bas-Rhin pour un montant de 817,12 €
- La Fondation du patrimoine pour un montant de 160,00 €
- France bois – forêt pour un montant de 90,18 €

Informations :

Le maire informe que deux certificats administratifs ont été établis pour des virements budgétaires :

- 7.500 € du compte 022 au compte 678
- 5.000 € du compte 020 au compte 202

### 3. Intercommunalité - point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Basse Zorn (CCBZ) et autres instances

#### ❖ Communauté de Communes de la Basse-Zorn :

- Conseil communautaire : 29 juin
- Bureau : 22 juin
- Commission d'Appel d'Offres : 29 juin
- Divers :
  - 23 juin : réunion avec le DGS de la CCBZ
  - 24 juin : entretien avec un agent de la CCBZ
  - 2 juillet : réunion à la CCBZ concernant l'EPAD à Hoerd

- Travaux rue de la chaux – réunion de chantier : tous les mardis à 16h00

Le maire demande si les délégués à la CCBZ ont des communications à faire :

**Philippe SPITZ** : je fais parti de 6 commissions à la CCBZ dont la commission communication, vous avez entendu parler des totems qui seraient mis à l'entrée de la CCBZ ; aux entrées de Hoerd, Geudertheim, Gries et Weitbruch.

Ces totems, c'est quelque chose qui est en cours, qui va être mis en application, et la mission était de demander au conseil municipal de voir, s'il fallait acquérir ou pas du foncier pour pouvoir installer ces totems.

Le maire : merci

**Philippe SPITZ** : sur la réunion de la commission communication en général, nous mettrons en ligne les compte-rendu dès qu'on les aura et donc vous y aurez accès.

Comme personne d'autre n'avait des informations à communiquer, le maire passe au point suivant.

---

#### **4. Jury d'assises 2021 – établissement de la liste préparatoire**

---

Le maire expose,

Conformément à l'article 261 du code de procédure pénale, le maire doit procéder publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, d'un nombre de nom triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral soit :  $3 \times 2 = 6$ .

Le maire propose que les trois conseillers les plus âgés et les trois plus jeunes tire au sort un numéro sur la liste électorale.

Le conseil municipal approuve et procède au tirage au sort.

Résultats : ont été tirées au sort les personnes suivantes :

1. PFLUMIO née BRUCKER Mariette
2. KLECK Alice née DOSSMANN
3. KLIEBER Marc
4. MICHEL Jean-François
5. SCHNEIDER Mathieu Robert
6. MECKES née SCHOTT Christiane

---

#### **5. Sablière GRUNDER – autorisation d'exploitation**

---

Le maire expose,

En vertu de l'article R.181-44 du Code de l'environnement, la commune est destinataire de l'arrêté autorisant la société Sablière GRUNDER à exploiter une carrière de sable et de gravier sur le ban communal de BATZENDORF pour une durée de 20 ans (document transmis avec la convocation).

Le conseil municipal prend connaissance de l'arrêté.

---

#### **6. Voirie communale – impasse des Alouettes - cession partielle**

---

**Avant d'entamer le point KOST Véronique sort de la salle**

Le maire expose,

La SCI des Alouettes souhaite acquérir une partie de l'impasse des alouettes (0,12 are) qui n'est pas utilisée pour la circulation et qui jouxtera leur propriété 3 impasse des alouettes.

L'impasse des alouettes étant dans le domaine privé de la commune, le conseil municipal peut délibérer pour la cession de la parcelle.

Le montant de 14.856 €/are est le prix moyen de l'are des trois dernières ventes de terrain constructible à Weitbruch depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le croquis a été remis à chaque conseiller.

Après délibération,

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- De céder section 46 la parcelle A/263 d'une superficie de 0,12 are à la SCI des Alouettes,
- De fixer le prix à 14.856 €/l'are soit 1.782,72 € pour la parcelle,
- De préciser que les frais d'arpentage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- D'autoriser le maire à signer tous les documents correspondants dont l'acte notarial.

**Avant d'entamer le point suivant KOST Véronique revient dans la salle.**

## **7. Finances communales – décision budgétaire modificative**

Le maire expose,

Afin de pouvoir régulariser une écriture comptable de 2019, il y a lieu de prendre la décision budgétaire modificative suivante :

Voter en dépenses et en recettes sur le chapitre 041 « opération patrimoniales » un montant de 195.000 €.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité

De voter en section d'investissement chapitre 041 «Opérations patrimoniales» en dépenses et en recettes un montant de 195.000 €.

## **8. Informations diverses**

Informations :

- Le maire informe que :  
Le 14 juillet, il y aura un dépôt de gerbe au monument aux morts à 11h00 et que les festivités de la fête nationale sont annulées : le feu d'artifice, le défilé, la soirée dansante.
- Les rapports d'analyses du concessionnaire d'électricité et de gaz sont consultables en mairie.

Dates à retenir :

<b>DIVERS</b>	<b>Séances du Conseil Municipal en 2020</b>
<b>Lundi 20 juillet à 18h00</b> : réunion du CCAS	<b>Jeudi 10 septembre à 20h00</b>
	<b>Jeudi 5 novembre à 20h00</b>
	<b>Vendredi 11 décembre à 19h00</b>

Le maire clôt la séance à 21h04

Délibération publiée et transmise à la Sous-Préfecture le 21 juillet 2020.



Le Maire,

Damien HENRION